

LISTE DU CANADA

Numéro	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
07.09	Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré.		
0709.10.00	—Artichauts	En fr.	D
0709.20	—Asperges		
0709.20.10	---Pour la transformation	11.02¢ /kg mais pas moins de 15%	C
	---Autres:		
0709.20.91	----Importées au cours d'une période spécifiée par une ordonnance du Ministre ou du sous-ministre, mais n'excédant pas 8 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	12.13¢ /kg mais pas moins de 15%	C
0709.20.99	----Autres	En fr.	D
0709.30.00	—Aubergines	En fr.	D
0709.40	—Céleris autres que les céleris-raves		
	---Importés au cours d'une période spécifiée par une ordonnance du Ministre ou du sous-ministre, mais n'excédant pas 18 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars:		
0709.40.11	----En paquets d'un poids n'excédant pas 2,27kg chacun	4.41¢/kg mais pas moins de 15%, plus 5%	C
0709.40.12	----En vrac ou en paquets d'un poids excédant 2,27kg chacun	4.41¢/kg mais pas moins de 15%	C
0709.40.90	---Autres	En fr.	D